

# Victoire au Conseil d'Etat

Chers amis de la presse et des médias, élu(e)s, sympathisant(e)s, adhérent(e)s.

*Clap de fin pour le projet de parc éolien « Les portes de la Brenne »*

Après le rejet en 2021 par la Cour d'Appel de Bordeaux, d'annuler l'arrêté du Préfet de l'Indre concernant le projet de parc éolien « Les Portes de la Brenne », l'Association « Pas de vent chez nous – Avenir Boischaut sud » est heureuse de vous annoncer que **la demande de pourvoi en cassation du promoteur VOL-V/SOLATERRA a été rejetée devant le Conseil d'Etat.**

Ce projet, voulu par quelques élus locaux, a été dénoncé par tout le monde, à commencer par notre association et ses adhérents dès 2015. Depuis, les démarches ont été intenses, avec l'enquête publique, l'arrêté du préfet de l'Indre, puis le recours du promoteur devant la Cour d'Appel de Bordeaux : que des revers accumulés pour VOL-V/SOLATERRA *mais des victoires pour nous.*

**Ce fut un combat de longue haleine, initié par quatre valeureuses habitantes de Vigoux**, emmenant l'association sur des années de bataille intensive. L'appui éclairé d'une avocate, le soutien de tous les instants du collectif « Brandes et Bocages » et l'engagement total du bureau de l'association, ont permis de défendre nos paysages, nos monuments, et notre environnement direct face à ce projet contre-nature au bord du Parc de la Brenne. Ce mauvais traitement a d'ailleurs été pour nous un moteur encore plus puissant dans notre acharnement à défendre le PNR de la Brenne et notre Boischaut Sud, un des derniers bocages français encore préservé.

Cette décision du Conseil d'Etat vient conforter notre position sur l'éolien, une industrie qui n'est pas compatible avec un PNR, comme ici en Brenne, au vu de tous les enjeux qu'il comporte (biodiversité, patrimoine, paysages...).

Les autorités du département et la justice nous ayant donné raison, nous les remercions pour leur action juste, ferme et efficace.

**Nous rappelons ici que les énergies dites « renouvelables » sont trompeuses, intermittentes, anti-écologiques ;** elles détruisent l'environnement naturel & patrimonial immédiat. Elles nécessitent une complémentarité au gaz ou charbon, puissants polluants atmosphériques. Elles aggravent la crise climatique actuelle, tandis que le mix énergétique français, particulièrement décarboné, est le plus vertueux d'Europe pour le climat.

Nous le disons avec force, comme le démontre si bien la FED (Fédération Environnement Durable), **les éoliennes n'ont aucune place légitime en France, ni sur terre ni en mer.**

Pour autant, **notre combat local n'est pas terminé**, le projet de parc éolien « Les Sables » arrive derrière celui des « Portes de la Brenne » avec le même promoteur ! Sur ce dossier, nous sommes encore « intervenant volontaire » dans la procédure d'Appel car le promoteur demande là encore l'annulation de l'arrêté du préfet.

On ne lâche rien !

Merci pour votre attention

le bureau de l'association.

Pour télécharger le document du Conseil d'Etat, c'est [ici](#), et le visualiser c'est ci-dessous :

[Décision du Conseil d'Etat du 28 sept 2022](#)